



## AGENDA EFFICOM – FONDS D'AIDE

Les revenus générés par la publicité vendue pour l'agenda syndical nous ont permis d'amasser 2 066,40 \$. Selon notre politique, cette somme doit servir à l'achat de vêtements pour des élèves de notre commission scolaire qui sont dans le besoin.

Aujourd'hui il nous reste environ 800 \$ qui sont destinés à ces élèves. Les enseignantes ou enseignants qui constatent un besoin particulier peuvent donc s'adresser au syndicat pour en faire bénéficier une ou un élève.

## SOINS DENTAIRES

La campagne d'adhésion au régime de soins dentaires s'est terminée avec un taux d'adhésion de 9,4 % des membres du SECS, ce qui est très loin des 40 % nécessaires.

Le régime de soins dentaires ne sera donc pas disponible pour les enseignantes et enseignants de la Côte-du-Sud.

## RECLASSEMENT DE LA SCOLARITÉ

Vous avez jusqu'au 31 mars 2009 pour remettre à la commission scolaire les documents requis pour un reclassement si, au 31 janvier 2009, vous avez complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation de votre scolarité. Même si vous ne pouvez présenter les documents requis dans le délai prévu, vous devez avertir la commission scolaire avant l'échéance du délai.

## AFFECTATION 2009-2010

L'échéancier d'affectation pour l'année scolaire 2009-2010 sera bientôt affiché dans vos écoles. Il sera présenté au prochain conseil des déléguées et délégués pour être ensuite affiché dans vos établissements.

Étant donné que la mécanique d'affectation est assez complexe, nous vous offrons nos services pour aller vous rencontrer dans vos écoles afin de répondre aux diverses questions que vous pourriez avoir à ce sujet. Si cela vous intéresse, veuillez demander à votre déléguée ou délégué d'organiser une telle rencontre à votre école et il nous fera plaisir d'aller vous rendre visite pour répondre à vos questions.

## VÉRIFICATION DES LISTES D'ANCIENNETÉ

Une des premières étapes du processus d'affectation est la publication des listes d'ancienneté pour fins de correction. Ces listes devraient être déjà affichées dans les écoles et doivent être corrigées, au besoin, au plus tard le 13 mars prochain. Vous pouvez utiliser le formulaire C-03 du guide syndical pour identifier les corrections à apporter et les acheminer à la commission scolaire. **Pour les enseignantes et enseignants actuellement en congé**, veuillez vous rendre sur l'intranet de la commission scolaire afin de vérifier les listes d'ancienneté. Cette année, la commission a choisi de ne pas acheminer de copie de ces listes par courrier. Vous devez donc procéder à la vérification des données d'ancienneté à partir des documents affichés sur l'intranet de la commission. Les formulaires nécessaires aux demandes de correction devraient aussi s'y trouver.

## NÉGOCIATION LOCALE

Les rencontres avec la partie patronale en vue du renouvellement de notre entente locale se poursuivent toujours. Jusqu'à maintenant, nous avons abordé différents sujets en lien avec nos orientations initiales. Depuis le début des discussions, la partie patronale offre une bonne écoute aux problématiques que nous avons soumise. Les discussions entre les parties sont bonnes et franches et les différents dossiers traités jusqu'à maintenant avancent bien. Nous sommes donc généralement satisfaits du déroulement de la négociation jusqu'à maintenant.

Le travail est par contre loin d'être terminé. Le style de négociation adopté est bien adapté aux relations qu'entretiennent les deux parties mais il requiert du temps. Même si nous désirons toujours terminer les discussions pour le 30 juin 2009, il apparaît improbable que nous puissions convoquer l'assemblée générale avant la fin de l'année afin de vous présenter le résultat des travaux. Dans un tel cas, l'assemblée générale pourrait alors avoir à se prononcer dès le tout début de l'automne. Nous vous tiendrons donc informés des derniers développements.

Christian Plante, pour l'équipe de négo

## NOUVELLES CSQ

Vous recevrez le « Nouvelles CSQ » dans les prochains jours. On y présente notamment le référentiel relatif aux EHDAA qui a été lancé officiellement le 18 février dernier et qui a été présenté au Conseil des déléguées et délégués le 24 février.

Bien vouloir prendre note qu'une erreur s'est glissée à l'intérieur du titre de l'article et dans la table des matières. On y lit en effet le mot « référenciel » au lieu de « référentiel ».

L'équipe de rédaction de la CSQ tient à s'excuser pour cette erreur.

Pascal Côté.

## La Caisse Desjardins de l'éducation 40 ans au service des membres du SECS

En 1969, l'Association des enseignants de Pascal-Tache qui allait plus tard devenir le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ), fonde la Caisse des enseignants de Pascal-Tache.

Au fil des années et surtout des opportunités qui se sont offertes, notre caisse n'a cessé de grandir, allant d'une fusion à l'autre pour devenir aujourd'hui une part importante de la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation.

Au tout début, la création de la caisse fut surtout motivée par le besoin des enseignantes et enseignants de répartir leurs revenus sur l'ensemble de l'année civile. En effet, jusqu'au tournant des années 2000, les enseignantes et enseignants ne recevaient aucune rémunération au cours de la période estivale. Or, dans les années 1970, la caisse des enseignants était la seule à pouvoir offrir la possibilité d'étaler le revenu sur l'année civile complète via la retenue à la source.

Prenant de l'expansion, la caisse s'est ajustée aux besoins croissants de ses membres. L'ouverture à l'ensemble du personnel de l'éducation a également été un facteur déterminant pour la croissance de la caisse.


Prêts personnels en temps de grève, prêts hypothécaires et plus récemment, le REER de l'éducation, ne sont que quelques exemples de l'évolution de notre caisse qui, aujourd'hui offre une gamme complète de services financiers à ses membres.

Forte de ses 16 000 membres provenant du secteur de l'éducation et desservie par 12 points de service, dont celui de la Côte-du-Sud, la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation est présente sur l'ensemble du territoire québécois et gère un volume d'affaire de plus d'un demi-milliard de dollars.

L'année 2009 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre caisse. Le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ) est fier d'être à l'origine de la création de la Caisse des enseignants de Pascal-Tache et d'y être associé depuis ses débuts.

Pascal Côté

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation  
Centre de service Côte-du-Sud 418-248-2522



Disponible pour le  
**personnel du milieu de l'éducation**

**LE REER DE VOUS RAPPORTER PEUT ÊTRE GROS!**

Offre exclusive au personnel de l'éducation :  
**PRIME DE 1/2 % SUR VOS COTISATIONS<sup>(1)</sup>**  
Rabais sur les frais de gestion<sup>(2)</sup>

**PRINCIPAUX**

**ÉCONOMIE D'IMPÔT IMMÉDIATE** : Comme votre cotisation est prélevée directement sur votre salaire brut, une économie d'impôt vous est accordée sur-le-champ.

**RETENUE SUR LE SALAIRE** : Le REER de l'éducation vous permet d'accumuler facilement un capital de retraite au moyen de cotisations prélevées sur votre salaire. Pas d'oubli, pas de course en fin d'année.

**VOYEZ COMMENT UNE COTIS VOUS FAIT ÉPARGNER 2 000 \$**

Cotisation prélevée sur le salaire	1 170 \$
Économie immédiate d'impôt*	830 \$
Cotisation totale	2 000 \$

\* Montant approximatif basé sur un taux d'imposition de 42,4 %. Celui-ci pourrait être différent dépendamment de votre situation financière.

**CONCOURS DOUBLEZ VOTRE MISE**  
Cotisez dès maintenant au REER de l'éducation et courez la chance de voir doubler votre somme accumulée au 30 novembre 2009, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ placés en épargne à terme.

\* Règlements disponibles sur notre site [www.cededuc](http://www.cededuc).  
Nouvelles de la Caisse et dans nos centres de service.

Pour adhérer au REER de l'éducation ou pour de plus amples informations, communiquez avec votre conseiller ou conseillère de votre centre de service.

Centre de service Côte-du-Sud  
Diane Ouellet Conseillère  
finances personnelles 418-248-2522